

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

Lorsque le 19 février dernier, le ministre décida d'accorder aux simples contribuables une réduction progressive d'impôt sur le revenu, et nous étions ravis du fait qu'elle allait être progressive, il a fixé le minimum à \$100. Si mes calculs sont bons, monsieur l'Orateur, une autre tranche de 300 millions de dollars ou de 400 millions lui permettrait d'accorder une réduction minimale de l'impôt sur le revenu personnel de \$150.

Parce que nous ne voyons pas le bien-fondé des arguments économiques que le ministre a présentés et que nous croyons qu'il est mauvais et injuste sur le plan social d'accorder de nouvelles concessions aux sociétés, pour toutes ces raisons nous allons nous opposer à la deuxième lecture et à toutes les autres étapes.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, nous sommes saisis d'un projet de loi qui est le résultat, comme nous le savons tous, de mesures préélectorales, puisque dès 1972 elles avaient été proposées par le ministre des Finances (M. Turner), mais sans qu'on prévoie, bien sûr, les résultats des élections du 30 octobre dernier.

Devant les tergiversations du ministre depuis ce temps, et afin de rallier l'accord des conservateurs progressistes, étant donné que le ministre est assuré de la position qui a toujours été nettement définie par nos amis du Nouveau parti démocratique, je comprends que le ministre se trouvait dans un dilemme et que ses tergiversations de cet après-midi expliquent bien que nous assistons actuellement à une espèce de lutte «matrimoniale» à trois, entre le parti libéral, le Nouveau parti démocratique et les conservateurs progressistes, et peut-être que cette session passera à l'histoire comme celle où l'on aura continuellement vécu le problème de l'éternel triangle.

De toute façon, monsieur le président, nous sommes très loin de ces préoccupations, que je qualifierais d'assez mesquines, car si les conservateurs progressistes reviennent sur la position intenable qu'ils avaient prise au début de cette session, ils font preuve d'un manque de responsabilité assez flagrant.

Monsieur le président, au début de cette session, les conservateurs progressistes n'avaient qu'une seule et unique préoccupation, soit de renverser le gouvernement. Et devant une mesure qui, normalement, aurait dû de prime abord recevoir leur appui, on a cru bien faire en disant qu'ils allaient s'y opposer, ce qui a embêté, bien sûr, le gouvernement, mais ceci embête aussi le parti progressiste conservateur. Devant toute cette histoire qui existe depuis quelques mois en cette enceinte, nous sommes toujours, à mon sens, les plus libres, n'étant attachés par aucun lien et pouvant exprimer le plus librement du monde ce que pensent les gens, ce qu'ils désirent ardemment, et nous voulons, par conséquent, inciter le gouvernement à prendre en considération des critiques que nous voudrions très constructives et très concrètes.

● (1700)

Le but que s'est proposé le ministre en présentant ce projet de loi, il l'a, encore une fois, expliqué au cours de son discours; c'est de pallier des effets qu'il a résumés en trois catégories, et, il dit qu'avec cette réduction de l'impôt sur le revenu des corporations, on pourra, par exemple, pallier les problèmes entraînés par la dévaluation et la réévaluation du dollar, de même que par l'augmentation de la valeur des différentes monnaies étrangères. Il a également mentionné la nécessité, pour nos entreprises de transformation, de concurrencer la production étrangère

[M. Lewis.]

et, enfin, il apporte un troisième argument, qui semble être un des plus forts, selon le ministre, c'est-à-dire celui de la nécessité de créer par ce moyen de nouveaux emplois.

Monsieur le président, nous nous opposons depuis toujours à un système économique et financier qui entraîne des situations impossibles. Nous constatons toujours qu'on refuse de mettre en application les propositions que nous faisons. Nous devons, par conséquent, dire si nous sommes d'accord, oui ou non, avec des propositions qu'on veut appliquer dans un système qui, lui, est inadéquat.

Nous voudrions bien être aussi optimistes que le ministre et croire que ce projet de loi va avoir tous les effets bénéfiques dont il nous a entretenus, mais nous savons que dans le système économique actuel, cela est impossible. Nous sommes disposés à donner la chance au gouvernement de faire un essai, d'autant plus qu'il nous donne la garantie que la Chambre aura certaines prérogatives et qu'elle pourra, presque à n'importe quel moment, demander de suspendre l'application de cette loi, si elle s'avérait inefficace.

Mais, monsieur le président, malgré tout cela, nous tenons à faire les mises au point qui s'imposent. Dans le premier point exposé par le ministre, il est dit que les réductions d'impôt peuvent favoriser la concurrence. Monsieur le président, lorsqu'un pays comme le nôtre base son économie sur 52 p. 100 de la valeur des biens fabriqués pour l'exportation et que le consommateur canadien achète environ 70 à 80 p. 100 de produits étrangers, il s'agit d'une situation ridicule.

Comment se fait-il que nous soyons obligés de baser notre volume de production sur les exportations, alors que nous-mêmes, comme consommateurs, devons compter sur des produits étrangers? Il y a là quelque chose d'incompréhensible.

Et c'est la même chose lorsqu'on parle de taux de change. Parce qu'à un certain moment, les pays du Marché commun ou les Etats-Unis décident de dévaluer ou de révaluer leur argent, cela entraîne pour nous des répercussions.

Si nous basons toute notre économie sur les exportations, il est entendu qu'à ce moment-là, nous sommes à la merci de tout ce qui peut se passer dans le monde. C'est pourquoi nous disons, en tant que députés du Crédit social, que toutes ces questions seraient secondaires si l'on appliquait un système économique adéquat, et si la préoccupation du gouvernement était véritablement la même que celle de tous les Canadiens. Je suis sûr, monsieur le président, que la préoccupation de tous les Canadiens est de fabriquer ici tout ce qu'il est physiquement possible de faire. Les seules conditions sont d'avoir les matières premières nécessaires, la main-d'œuvre suffisante et, bien sûr, le génie voulu, c'est-à-dire des hommes capables d'élaborer des plans et de les exécuter. C'est ce qu'il faut pour faire n'importe quel produit.

Or, si nous appliquions ce principe aussi simple que celui de rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable, nous pourrions régler non seulement les problèmes économiques et financiers, mais également celui de la création d'emplois, car si nous achetons de l'étranger la majeure partie de ce que nous consommons ici, monsieur le président, il est bien évident que, pendant ce temps-là, nous allons faire vivre un nombre incalculable de chômeurs. Cela va de soi.

Mais si nous appliquons des principes d'économie saine, des principes d'économie logique, de simple bon sens, nous ne serions jamais aux prises avec ces problèmes-là, car peu